



# PLANIFICATION PRÉLIMINAIRE POUR LES PARENTS NON CITOYENS

Limitation de responsabilité: Ce conseil a été rédigé par The Legal Aid Society, unité des lois d'immigration. Il ne s'agit pas d'un avis légal, et ne peut se substituer aux conseils d'un expert en immigration.

Si vous êtes parent d'un enfant mineur, que vous n'êtes pas citoyen des États-Unis, et que vous pensez risquer d'être ultérieurement renvoyé (reconduit à la frontière) des États-Unis, vous pouvez d'ores et déjà préparer certaines démarches pour la garde de votre enfant.

## Contact d'urgence de l'école

Si votre enfant est inscrit dans une école, vous pouvez désigner jusqu'à trois personnes que cette école peut contacter en cas d'urgence ou si votre enfant est malade. Ajoutez-les sur la "Blue Card" de l'école de votre enfant.

- Blue Card, NYC DOE <http://bit.ly/2p1GOXd>

## Passeport

Utilisez ce formulaire pour demander un passeport américain pour votre enfant, si il/elle est citoyen des États-Unis. Si il/elle a moins de 18 ans, l'autre parent devra y donner son consentement, ou vous devrez expliquer pour vous n'avez pu obtenir l'autorisation de cet autre parent ou si elle n'est pas nécessaire.

- Formulaire DS-11, Demande de passeport américain <http://bit.ly/2oUTa3A>
- Formulaire DS-3053, Consentement de l'autre parent <http://bit.ly/2nAUNmY>

Si votre enfant n'est pas citoyen des États-Unis, demandez des instructions au consulat approprié de son pays d'origine pour avoir des instructions sur la manière d'obtenir un passeport pour votre enfant.

## Autorisation de sortie du territoire

Si vous désirez autoriser votre enfant mineur à voyager seul à l'étranger, ou si vous désirez que quelqu'un l'accompagne à l'occasion d'un voyage à l'étranger, signez cette autorisation (chaque parent doit en signer une, ou vous devrez expliquer pour vous n'avez pu obtenir l'autorisation de cet autre parent ou si elle n'est pas nécessaire). Elle doit être signée devant notaire. Votre enfant devra voyager avec l'original de son certificat de naissance et son passeport, ainsi qu'avec des copies des documents indiqués sur le formulaire Travel Permission (Autorisation de sortie du territoire). Vérifiez également les exigences de la compagnie aérienne concernant les enfants non-accompagnés.

- Autorisation de sortie du territoire <http://bit.ly/2p3HMzt>

Voici quelques-unes des conditions de transport des mineurs non-accompagnés de certaines compagnies aériennes :

- United Airlines <http://bit.ly/1UZKdw5>
- American Airlines <http://bit.ly/2a2mkWt>
- Delta Airlines <http://bit.ly/1f9erXv> (cliquez sur "Children traveling alone" (enfant voyageant seul))
- Jet Blue <http://bit.ly/2oIh9Sz>
- Aero México <http://bit.ly/2ojXgyv> (cliquez sur "Children" (enfants))

## Désignation d'une personne pour délégation parentale

Utilisez ce formulaire pour autoriser une personne à prendre des décisions dans les cadres scolaire et de la santé pour votre enfant. Signez-le devant notaire. La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

- Désignation d'une personne pour délégation parentale, en anglais <http://bit.ly/2o3HQhH>
- Désignation d'une personne pour délégation parentale, en espagnol <http://bit.ly/2nB67iX>

## Désignation de tutelle provisoire

Ce formulaire ne concerne que les personnes ayant de graves problèmes médicaux. La désignation ne devient effective que : si un médecin certifie que vous êtes devenu mentalement incompetent ; si vous êtes devenu physiquement diminué et que vous consentez à l'entrée en vigueur de la désignation ; ou si vous décédez. Cela peut être déposé à la Family Court (Tribunal aux Affaires familiales), sans que ce soit obligatoire.

- Désignation de tutelle provisoire <http://bit.ly/2oYinKB>

## Procuration

Utilisez ce formulaire pour autoriser une personne à traiter à votre place des transactions sur les biens. Il doit être signé devant notaire. Un avocat n'est pas nécessaire. La Procurator (Power of Attorney) ne concerne pas directement la garde de l'enfant, mais se limite aux questions de biens comme votre compte bancaire, la location d'un appartement, les questions d'assurance, le règlement de soins de santé, etc.

- Procurator <http://bit.ly/2p3CRyw>

## Tutelle ou demande de garde au tribunal

Le Tribunal aux Affaires familiales (Family Court) ou le Tribunal Civil (Surrogate's Court) peut rendre une décision concernant la tutelle ou la garde de votre enfant. **ATTENTION** : bien que cela puisse être très utile d'avoir une décision de tutelle ou de garde pour instaurer les droits de quelqu'un concernant votre enfant, il subsiste plusieurs **risques** d'aller devant un tribunal pour la garde, la tutelle ou la tutelle provisoire :

- L'autre parent doit généralement être notifié de ces procédures judiciaires.
- L'autre parent peut demander aux services de l'immigration de venir devant le tribunal lorsque vous y serez ! Cela peut être particulièrement dangereux si vous faites déjà l'objet d'une décision de renvoi (reconduite à la frontière).
- L'autre parent peut réapparaître après avoir été absent dans la vie de votre enfant, et introduire sa propre procédure concernant votre enfant.
- Dans une procédure contradictoire au tribunal, l'autre parent disposera de plus de droits sur votre enfant que la personne pour laquelle vous espérez obtenir une tutelle ou une garde.
- Une fois prononcé une décision de garde, il peut être très difficile d'obtenir une modification de cette décision par un tribunal. Si vous voulez récupérer cette garde, vous devrez prouver une modification substantielle des circonstances dans la vie de votre enfant, ce qui peut être difficile à présenter.
- Le dépositaire de la garde peut solliciter l'appui de votre enfant contre vous !

Discutez avec un avocat qualifié avant de vous lancer dans toute procédure au tribunal concernant votre enfant.

**Si vous avez des questions ou besoin d'assistance, veuillez appeler notre Hotline Immigration au 844-955-3425.**